

## Soutenir le développement de la filière

Afin de continuer l'animation interrégionale 2007-2010, et 2011-2014 un troisième programme d'accompagnement a été mis en place pour la période 2015-2017, le plan biogaz Bretagne - Pays de la Loire.

Soutenu par l'ADEME et les Régions, animé par AILE, le plan biogaz vise **l'émergence de projets** de méthanisation à la ferme ou multipartenariale en codigestion, **insérés dans leur territoire**.

## Les priorités du plan biogaz

### Consolider les objectifs de lancement de la filière :

- Diffuser la technique de méthanisation : **sensibiliser, informer, former** les acteurs (agriculteurs, organisation professionnelles agricoles, entreprises agroalimentaires, collectivités, associations, services déconcentrés de l'Etat...)
- Suivre le fonctionnement des installations : **capitaliser les expériences**.
- Suivre la **qualité et la compétitivité des offres** d'ingénierie et de construction.
- **Faire émerger des projets cohérents** : les conditions de réussite d'un projet sont multiples. L'accompagnement proposé dans le cadre du plan biogaz a pour objectif de les réunir. Les éléments clés à prendre en compte sont : disponibilité des substrats, existences de débouchés pour l'énergie thermique, capacité à gérer le digestat (plan d'épandage ou traitement complémentaire).

### Répondre aux nouveaux besoins de la filière :

- **Diversifier les « modèles »** de méthanisation (taille, montage partenarial, technologies, valorisations du biogaz...).
- Travailler sur le **statut au digestat** et les solutions de mises sur le marché.
- Favoriser la **diversification des modes de valorisations du biogaz** (injection dans le réseau, production de carburant).
- **Sécuriser les approvisionnements** en substrats : suivre la marché des déchets, évaluer la possibilité de valoriser des résidus de biomasse (fauches de voie verte, résidus de cultures, menue paille...) ou de maîtriser la production de cultures intercalaires à vocation énergétique.

## Vous avez un projet de méthanisation... AILE vous accompagne

Le plan biogaz est animé par AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) sur les régions Bretagne et Pays de la Loire. L'association pourra **vous accompagner tout au long de votre projet**, des premiers renseignements à la mise en route opérationnelle.

### → S'informer sur la méthanisation

AILE met à votre disposition via son site Internet les données disponibles sur le sujet (publications techniques, démarches administratives, liste entreprises.....). Vous pouvez aussi en bénéficier au travers de renseignements téléphoniques, ou en participant à des formations, visites ou conférences spécialisées.

### → Définir votre projet

Un projet de méthanisation prend en considération différents éléments : quels sont les substrats disponibles, quels volumes, quelles fluctuations annuelles, quelles valorisations de la chaleur, quelles surfaces d'épandage... Un questionnaire qui aborde l'ensemble de ces questions est disponible sur le site de AILE. Il peut vous servir de base d'échanges pour réaliser un prédiagnostic.

### → Réaliser un prédiagnostic

Un prédiagnostic permet d'étudier la faisabilité technique de votre projet. Il aborde l'ensemble des points clés d'un projet. C'est une première approche.

Ce prédiagnostic peut être réalisé par exemple par votre chambre d'agriculture, votre coopérative, une entreprise de la filière ....

AILE apporte son avis sur ce prédiagnostic, c'est un autre regard sur votre projet de méthanisation avant d'avancer dans les démarches.

### → Vous mettre en relation avec les entreprises

AILE a identifié les entreprises travaillant autour de la méthanisation, que ce soit les bureaux d'études, les assistants à maîtrise d'ouvrage, les développeurs, les constructeurs.... Ces entreprises sont installées en France et parfois dans l'Ouest ; elles sont généralement partenaires ou filiales d'une entreprise européenne ayant réalisée de nombreuses unités de méthanisation. Elles font appel à des compétences locales pour des éléments de construction et de service après vente. Une liste est mise à jour régulièrement sur notre site internet. AILE peut vous assister dans l'analyse des offres qui vous sont faites.





### → Expertiser votre dossier d'ingénierie

Un dossier d'ingénierie est une présentation technico-économique de votre projet de méthanisation. Un cahier des charges a été mis en place afin de présenter votre projet (le contexte, l'exploitation agricole, le choix technique, les substrats, le dimensionnement technique, l'économie...). Il est disponible sur notre site internet.

AILE a une mission d'expertise de votre dossier d'ingénierie avant envoi aux financeurs potentiels.

### → Suivre vos démarches administratives et bancaires

Une unité de méthanisation est soumise à la réglementation des installations classées (2781, 2910...), au règlement sanitaire européen (1069/2009), au code de l'urbanisme...

Il est nécessaire de travailler avec les services de l'état compétent dans le domaine (DDPP, DDT...).

Une unité de méthanisation demande des investissements conséquents, pour ce faire, il faut travailler de concert avec votre (vos) banque(s) et votre conseiller (comptable, gestion).

AILE peut répondre aux questions de vos interlocuteurs par rapport à la méthanisation en générale, ou à votre dossier en particulier

### → Accompagner la construction et la mise en route de votre unité de méthanisation

AILE vous accompagne lors du chantier de votre unité de méthanisation. Nous réalisons a minima une visite de chantier afin d'échanger avec vous sur son avancement.

La mise en route est une étape clef pour la biologie, elle nécessite un accompagnement de votre partenaire (constructeur, bureau d'études...).

### → Suivre le fonctionnement de votre unité

La méthanisation est en effet un nouveau métier qui demande diverses compétences en biologie, automatisme, commerce....

AILE vous accompagne après la mise en route de votre unité : formations, rencontres, visites....

En tant que centre de ressources, AILE cherche à capitaliser des informations tout au long de votre projet et à vous transmettre le retour d'expériences de vos prédécesseurs.

C'est dans ce but d'échanges que s'effectue la mission de AILE.

AILE travaille en réseau avec les chambres d'agriculture et coopératives de Bretagne et de Pays de la Loire, ainsi qu'au niveau français (Club Biogaz, AAMF, TRAME, RAEE...) et européen (programme EIE Bio-Methane Regions).

## Les aides publiques

Le plan biogaz est soutenu depuis 2007 par l'ADEME et les Conseils Régionaux de Bretagne et Pays de la Loire. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et votre Conseil régional peuvent vous attribuer des **aides à l'investissement** sous certaines conditions. Par ailleurs, les unités de méthanisation sont soutenues par l'État au travers des **tarifs d'achat de l'électricité** (arrêté du 19 mai 2011) et du biométhane (arrêté du 21 novembre 2011).

Les projets seront **étudiés au cas par cas** en fonction de leur pertinence globale, technique et économique, d'une bonne valorisation de l'énergie, d'une bonne gestion des digestats

[www.aile.asso.fr](http://www.aile.asso.fr)

Ce plan est soutenu par



## Aile est votre interlocuteur

Armelle Damiano – [armelle.damiano@aile.asso.fr](mailto:armelle.damiano@aile.asso.fr)

Jeanne Lencauchez – [jeanne.lencauchez@aile.asso.fr](mailto:jeanne.lencauchez@aile.asso.fr)

73, rue de Saint Briec – CS 56520 – 35065 Rennes Cedex - 02.99.54.63.23

Simone Hruschka – [simone.hruschka@aile.asso.fr](mailto:simone.hruschka@aile.asso.fr)

Adeline Haumont – [adeline.haumont@aile.asso.fr](mailto:adeline.haumont@aile.asso.fr)

Maison de l'agriculture – La Géraudière – 44939 Nantes Cedex 9 - 02 40 16 36 22